



La Tribune

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

Seigneur des anneaux
Un dernier volet
qui attire
Page D1

Double saccage
La FTQ s'en prend
aux élus
Page B1

SHERBROOKE / MARDI 2 DÉCEMBRE 2003 / 94^e ANNÉE / NO 24265^e plus taxes, (Floride 1.75\$)

Windsor se lève pour son urgence

Sylvie Pion
sympion@netrevolution.com

WINDSOR

Plus d'une centaine de personnes ont uni leur voix, hier, à celles des membres du comité de survie, pour dire clairement au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Philippe Couillard, que le service d'urgence est essentiel pour la population de la MRC du Val-Saint-François.

Des citoyens, élus municipaux, représentants d'entreprises, d'organismes communautaires et économiques se sont réunis à l'hôtel de ville de Windsor pour donner leur appui au comité de survie de l'urgence du centre hospitalier St-Louis.

Ce comité a été mis en place à la suite de l'annonce, en novembre, de la fermeture de l'urgence les dimanches, en raison de l'impossibilité d'assurer la présence constante de médecins.

Le comité a pour mission de proposer au ministre de la Santé des solutions pour résoudre le problème de la pénurie de médecins. L'objectif est d'assurer le maintien de l'urgence, ainsi que son plateau technique. Pour le président du Carrefour de la santé et des services sociaux, Richard Arseneault, ce service répond à un besoin réel de la population avec 20 000 visites annuellement.

«Depuis plus d'un an, c'est la seule façon dans la MRC d'obtenir un rendez-vous rapidement avec un médecin. Ces services de qualité ne coûtent pas un sou de plus lorsqu'ils sont donnés ici dans le Val-Saint-François qu'à Sherbrooke. Cela contribue à désengorger l'urgence du CHUS», dit-il.

Selon M. Arseneault, l'urgence de Windsor est efficace. Son unique problème est le recrutement de médecins pour assurer la continuité du service sept jours par semaine.

Jeudi dernier, le comité de survie a rencontré, à son initiative, Yves D'Ambrose, de la Régie régionale, le Dr Philippe Lamontagne, directeur des affaires médicales à la

Voir WINDSOR SE LÈVE POUR SON URGENCE en page A2

LES FIRMES D'INGÉNIEURS FÉLICITENT LES ÉLUS



Plus d'une centaine d'employés des principales firmes d'ingénierie de Sherbrooke sont venus s'assurer de la loyauté de la Ville à leur égard.

Imacom, Claude Poulain

Rare concert d'éloges...

Luc Larochelle
llarochelle@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Les membres du conseil municipal, mis à part Robert Pouliot, ont eu droit hier soir à un rare concert d'éloges. Plus d'une centaine d'employés des principales firmes d'ingénierie de Sherbrooke sont venus les féliciter à l'hôtel de ville pour leur courage et leur solidarité... quand vient le moment d'accorder les contrats!

C'est une critique récemment formulée par le conseiller Pouliot, qui s'élevait contre le favoritisme à peine voilé dans la rédaction d'un appel d'offres, qui a provoqué cette mobilisation spontanée. Même le balcon de la salle du conseil était rempli à pleine capacité.

Le maire Jean Perrault ne s'en est pas caché. Pour les contrats d'ingénierie variant en-

tre 100 000 et 500 000 \$, la Ville de Sherbrooke a pour politique de confier l'exécution de ses travaux à des firmes sherbrookoises.

«Nous avons mis des conditions parce que nous pensons sincèrement que ce n'est pas un bureau de deux ou trois personnes qui peut répondre à nos besoins. On insiste souvent sur la nécessité pour Sherbrooke de retenir les cerveaux qui sont formés dans nos cégeps et nos universités, c'est une façon de le faire. C'est un effort de région», a-t-il répondu.

Préalablement, des représentants des groupes Cima Plus, SM et Teknika avaient tour à tour défilé au microphone pour réclamer le maintien de cette politique.

«Merci de cet effort de solidarité, de votre courage. On ne comprendrait pas qu'une petite entreprise vienne ravir les contrats des grandes firmes de la région. La Ville se doit de préserver cette force économique. Il y a amplement de compétition entre nous pour vous

garantir de la qualité et des prix concurrentiels», a plaidé Jean-Yves Lavoie, ingénieur chez Teknika.

Toutes proportions gardées, Sherbrooke serait l'une des villes québécoises comptant le plus grand nombre d'ingénieurs. Plus des trois quarts d'entre eux seraient des gradués de l'Université de Sherbrooke.

«Les contrats que la Ville donne, c'est fondamental, vital pour une entreprise comme la nôtre», a renchéri un collègue de M. Lavoie, Éric Charron.

Gilles Lessard du Groupe SM a lui aussi parlé de l'importance de préserver des emplois de haut niveau dont l'expertise est exportée à travers le monde.

«Ce sont entre 450 et 500 emplois spécialisés qui sont reliés au secteur de l'ingénierie à Sherbrooke. Le plupart d'entre eux pourraient

Voir CONCERT D'ÉLOGES en page A2

6 morts et 3 blessés fictifs à la prison Winter

Daniel Forgues
dforgues@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Ça rigolait plutôt dans l'ancienne prison Winter, à 5 h hier matin, alors que des militaires vêtus en civils et en terroristes afghans attendaient l'intervention de leurs collègues qui, eux, se préparaient fébrilement à une mission, celle de chercher des terroristes dans l'immeuble désaffecté.

Chaque «Afghan», vêtu en conséquence, connaissait parfaitement son rôle; ils étaient aussi conscients des risques de bousculades et de blessures, malgré un casque de protection, des plaques balistiques au dos et un support athlétique.

Car même avec des balles dont les projectiles font éclater quelques grammes de peinture au lieu d'un morceau de métal, il y a des risques.

Risques de bousculades aussi car les militaires prennent leur exercice au sé-

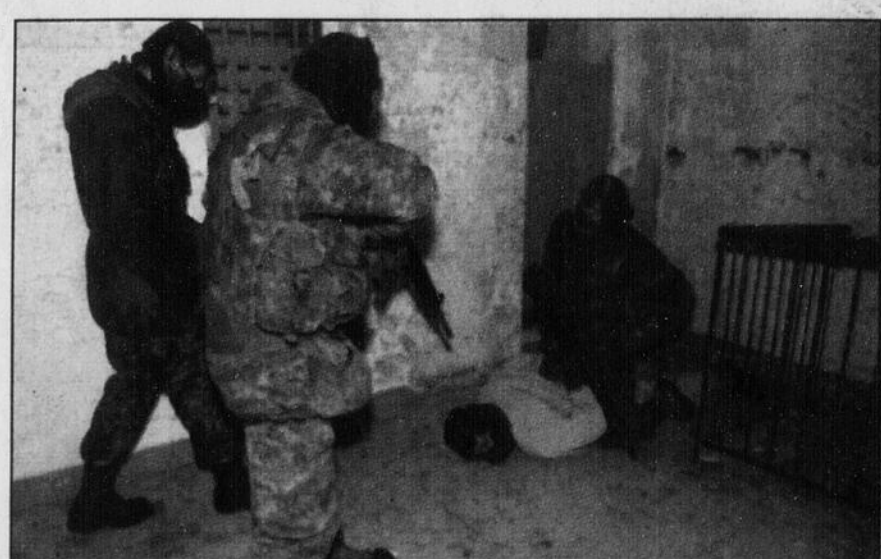
rieux tout comme les terroristes également.

Dans l'aile de six vieilles cellules aux murs écaillés de leur peinture, on explique au journaliste de *La Tribune*, seul média écrit à l'intérieur de la prison, le scénario que les acteurs militaires devront réaliser. Un couple et son enfant sont pris en otages, et les terroristes ont caché un pistolet dans le dos de l'enfant porté par son père. Les militaires devront découvrir le subterfuge et savoir qui est terroriste, qui est pris en otage.

Quant au journaliste de *La Tribune*, protégé avec les mêmes équipements que les acteurs militaires, un simple ruban blanc au bras gauche indique qu'il ne fait pas partie du scénario. Pas touche! mais il y a quand même des risques, nous a-t-on averti, les militaires s'attendent et doutent de tout, doivent réagir rapidement. Mieux vaut mettre son bras gauche en évidence (ça marche, pas de coup de feu, pas de bousculade!).

Par une fenêtre, on voit des terroristes patrouiller dans la cour de la vieille prison.

Puis, c'est l'action.



Forces canadiennes, caporal François Charest

Dans le feu de l'action à l'intérieur de l'ancienne prison Winter, tôt hier matin, les militaires devaient vite trouver qui était terroriste et qui était pris en otage. Notre journaliste a assisté à cette mission.

Un des patrouilleurs est abattu dans la cour par les militaires arrivant à toute vitesse; il les visait avec son arme.

On ne rigole plus dans la prison. On crie, on fait du bruit, les soldats arrivent

de partout. Les coups de feu claquent,

Voir 6 MORTS ET 3 BLESSÉS en page A3

Un hélico perdu (A3)

L'Ami Denis

2 RUE QUEEN LENNOXVILLE 565-1376



Météo



Probabilité de neige: 60 % Max.: -9
Lever du soleil: 7 h 06 Coucher: 16 h 04

Index

Agroalimentaire... B6 Le monde... B2
Ann. class. D3 Loterie A4
Arts D1 Météo D3
B dessinées... D4 Mots croisés... D4
Décès D6 Opinions... A6
Éphémérides... D4 Sports C1
Horoscope... D4

AVANT D'ACHETER N'IMPORTE QUOI

ESSAYEZ UNE HONDA!

ÉCONOMISEZ DES MILLIERS DE DOLLARS



ODYSSEY



HONDA
Sherbrooke Honda
2615, rue King Ouest 568-5322
www.sherbrookehonda.com

TOUS LES VÉHICULES HONDA SONT ÉQUIPÉS AVEC UN RÉSERVOIR PLAIN
*Dans les districts urbains



À LIRE DEMAIN



La programmation du Vieux Clocher de Magog pour ses 30 ans

WINDSOR SE LÈVE

Suite de la page A1

Régie et le Dr Jacques Bachand, directeur du centre des urgences au ministère. «L'ensemble du dossier leur a été présenté et des pistes de solutions ont été analysées. Nous qualifions la rencontre de très positive. Ils nous ont assuré de leur collaboration. Nous croyons qu'ensemble, nous allons être en mesure à court terme, de mettre en place les conditions gagnantes pour faciliter la venue de nouveaux médecins sur notre territoire», dit-il.

La population et différents intervenants réclament donc la réouverture de l'urgence le dimanche et demandent également que le gouvernement accorde le statut d'urgence mineure, dans le but de permettre un recrutement de médecins plus important et efficace. Une pétition circule déjà à plusieurs endroits à Windsor, Richmond et Saint-François-Xavier-de-Brompton et quelque 700 signatures ont été récoltées. Le comité espère réunir 3000 à 4000 signataires.

Selon le maire de Windsor, Louis St-Laurent, la série de lettres d'appui envoyées au comité de survie indiquent que les décideurs du milieu estiment primordial de garder l'urgence ouverte sept jours sur sept. «C'est un service essentiel pour les résidents de la MRC du Val-Saint-François. Tout est en place, les locaux, équipements, une fondation qui fait sa part et c'est sans compter l'achalandage. Je ne peux pas croire qu'il est impossible de trouver une équipe médicale pour douze heures le dimanche. Quant à moi, on doit revenir au statut officiel d'urgence mineure à sept jours, douze heures par jour. C'est ce que la population espère. S'il est vrai que la priorité du gouvernement va à la



La Tribune, Sylvie Pion
Le comité de survie a invité les citoyens à signer la pétition qui sera déposée à Québec par Claude Boucher, député de Johnson, que l'on voit au centre, avec Malcolm Wheeler, Giselle Duval et à l'arrière, Richard Arsenault, Guy St-Amant, Jean-Pierre Roy, Louis St-Laurent et Guy Giroux.

santé, que le ministre passe aux actes avant Noël. Quant à l'urgence ouverte 24 h sur 24, ce serait encore mieux!», dit-il.

Le député de Johnson, Claude Boucher, déposera la pétition à l'Assemblée nationale avant les Fêtes et demande l'obtention du statut d'urgence mineure. «Je dirai au ministre à nouveau que les gens veulent des réalisations, des décisions claires, car une urgence qui ne fonctionne pas continuellement, ça peut devenir périlleux. On doit donc régler le problème le plus rapidement possible, soit avant les Fêtes.»

Le curé Guy Giroux, la commerçante et présidente de la Fondation, Giselle Duval, l'homme d'affaires Malcolm Wheeler, Jean-Pierre Roy, de la Caisse populaire Desjardins et Guy St-Amant du CLDE ont fait ressortir les multiples raisons motivant le maintien du service sept jours. Ils ont souligné la qualité des services offerts, l'achalandage, l'importance de l'urgence non seulement pour la population, mais également pour les entreprises. Ils mentionnent la présence de la Fondation qui a versé plus de 200 000 \$ en dons depuis ses débuts.

CONCERT D'ÉLOGES

Suite de la page A1

aller travailler dans de plus grands centres, mais ce n'est pas ce qu'ils veulent», a-t-il dit.

«Je vais vous parler avec mon cœur. J'aime Sherbrooke et je voudrais ne jamais avoir à quitter cette ville. Nous voulons vivre et travailler à Sherbrooke», a ajouté Pierre Geoffroy, de la firme Cima Plus.

Saluant ce mouvement de masse pour témoigner de convictions profondes, le conseiller Robert Pouliot a néanmoins prétendu qu'il était anormal que la Ville de Sherbrooke «mesure la compétence avec des pieds carrés», en faisant référence à une clause restrictive inscrite dans l'appel d'offres d'un récent contrat pour la mise à niveau des systèmes d'aqueduc et d'égouts.

Seules les trois grandes firmes représentées hier soir répondaient à un critère spécifique portant sur la superficie de bâtiment exploité à Sherbrooke.

«N'allez pas croire que parce que la Ville a inscrit cette précision dans ses devis une première fois que ça va passer chaque fois. Il serait facile pour une firme de se trouver de l'espace pour se qualifier. J'invite les membres du conseil municipal à s'en remettre à une grille d'évaluation qui permettrait les objectifs visés (à l'égard des entreprises locales) sans pour autant discriminer les autres», a réagi le conseiller Pouliot durant la séance du conseil.

La directrice des services juridiques, Me Isabelle Sauvé, affirme que la Ville ne va pas à l'encontre des lois.

«Il est autorisé de pratiquer une discrimination territoriale pour les contrats entre 100 000 et 500 000 \$ en autant qu'il y a au moins trois soumissionnaires. Nous rencontrons cette condition», a-t-elle indiqué à La Tribune.

«À Montréal, Québec, c'est mon-

naie courante partout. Près de nous, à Drummondville, tous les contrats d'ingénierie sont accordés à une firme locale», soutient Jean-Yves Lavoie.



Gilles Lessard



Jean-Yves Lavoie



Éric Charon

SPORT ACTIF

LE BLOUSON SURFEUR DÉCOUPES ACROBATIQUES 169.95

Nylon microfibre enduit imperméable DWR 1000 mm, doublure ouatée polaire matelassée, zip de ventilation sous les bras, jupette pare-neige et capuche amovible, poignets coupe-vent doubles. Marine ou rose gomme. P.m.g. Pantalon coordonné 125.00

Signé **powderroom**

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

La Tribune

Division de Les Journaux Trans-Canada (1996) inc.
Édité et imprimé au
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
www.cyberpresse.ca

PRÉSIDENTE ET ÉDITRICE
Louise Boisvert

RÉDACTION
(819) 564-5454
Télécopieur 564-8098
redaction@latribune.qc.ca

RÉDACTEUR EN CHEF
Maurice Cloutier

DIRECTEUR DE L'INFORMATION
André Larocque

ADJOINTE AU DIRECTEUR
Jacynthe Nadeau

PRODUCTION ET INFORMATIQUE

DIRECTEUR
René Béliveau

ADJOINTS
André Roberge
Stéphane Garant

VICE-PRÉSIDENT FINANCES ET ADMINISTRATION
René Morin

PUBLICITÉ
(819) 564-5450
Télécopieur 564-5482

DIRECTEUR
François Fouquet
ADJOINTS
Alain LeClerc
Christian Malo

ANNONCES CLASSÉES
(819) 564-2222
Télécopieur 564-5482
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

ABONNEMENT ET TIRAGE
(819) 564-5466
Sans frais 1 800 567-6955

DIRECTEUR
André Cusseau
ADJOINT
Serge Nadeau

Quand JEUNESSE s'en mêle

Neige, je te déteste



Laura MARTIN

Samedi, on aurait dit Noël. Il tombait cette neige touffue, cotonneuse, qui s'agglutine sur les cils et rend l'oeil étoilé. Cette neige qui amortit et réchauffe, comme le feu de foyer de mon père, tous mes souvenirs de réveillon. Cette neige qui rend daltonien, qui rend le décor unicolore, comme sur les toiles vides — pardon, contemporaines — de Stéphane La Rue. Cette neige qui rend même blanc le bitume noir qui strie habituellement le tableau urbain.

Samedi, c'était aussi mon *party* de bureau. Ma co-organisatrice et moi n'aurions donc pu arrêter nos majeurs sur un meilleur carreau du calendrier. Pourtant, au départ, nous trouvions que le 29 novembre, c'était un peu tôt pour honorer doux Jésus avec du bon rouge. Ça nous amenait à passer un mois complet, même plus, dans les guirlandes étriées et le gras gâteau aux fruits. Généralement, le bon goût et le foie n'aiment pas. Mais bon, c'était la date qui ralliait le plus grand nombre de nos collègues...

En cachette, j'avais manigancé avec un petit papa Noël encore en chômage saisonnier et je l'avais supplié de nous envoyer, au lieu d'un petit soulier, une grosse bordée. (Au fait, qu'est-ce que la personne dans la chanson peut bien vouloir faire avec un seul petit soulier en plein hiver?) Je ne voulais rien savoir de fredonner l'*Ave Maria*, les deux pieds dans le sec, sans gants ni foulard, avec un mercure tapant les vingt degrés. Il m'a obéi. Plus que je ne pensais.

En après-midi, c'était la tempête. En habile chorégraphe, le vent faisait tourbillonner les flocons dans un ballet acrobatique silencieux. Harmonieux. C'était beau. J'étais contente et contentée. C'était comme un vrai temps des Fêtes, sur le tôt.

En après-midi, nous avions organisé une compétition amicale de billard. En soirée, un souper au resto. Commun. Entre les deux, il me fallait faire un détour par la Société des alcools, l'appel du philtre aux raisins étant insistant. La route n'était pas jojo, mais ce n'était pas grave. Vers 17 h 10, je disais à mon copain comment cette averse de cristaux était belle, romantique et patati et patata. Vers 17 h 10, une amie perdait sa soeur dans un accident de voiture à Magog à cause de la chaussée recouverte. La route n'était pas jojo, et c'était grave.

Ainsi, ce soir-là, pendant qu'au-dessus d'un couscous je prévoyais, ulcérée, l'apocalypse si Mélanie-la-mesquine-la-pas-fine n'était pas évincée, pendant que je sentais ma vie et ma fierté se jouer alors que je détruisais *Sous le vent* au karaoké, pendant que ma ruine personnelle et ma fin du monde se dessinaient dans des palabres budgétaires, où chacun braillait sur son endettement, une amie vivait une vraie fin du monde.

Pas un machin superficiel comme Philippe Fehmiu sait en présenter sur un ton fataliste. Pas un truc vide comme un flocon et comme mes préoccupations de consommatrice paranoïaque. Quelque chose de vrai, comme la mort, de palpable, comme un cœur, de dur.

Je ne l'ai pas su avant le lendemain matin. Après, j'ai regretté d'avoir eu du plaisir la veille. J'ai surtout regretté d'avoir aimé la neige, de l'avoir espérée en grande quantité, de l'avoir complimentée. J'ai eu des remords. J'ai eu honte.

Je déteste la neige. Parce qu'elle ne danse pas de ballet. Elle simule un bal macabre. Parce qu'elle vole des vies au hasard et les emporte dans son gros manteau. Ses manches ne sont pas blanches, mais maculées de sang. Je la déteste parce qu'elle menace toujours les volants, qu'elle donne mal au cou. Ou les casse.

Mon Noël sera long. Plus d'un mois. J'imagine celui de Bianca.

martin@latribune.qc.ca

Westbeach

INFA

VOLCOM

ROXY

billabong

ONEILL

powderroom

LIQUID



**Mario
GOUPIL**

Kaboul, P.Q.

Cou'donc, citoyens de Sherbrooke, ça ne vous insulte pas quand on vous dit que votre magnifique ville ressemble à Kaboul, la capitale de l'Afghanistan?

Kaboul, mon oeil! À ce que je sache, les ruines du vieux marché public ont disparu, l'ex-usine Kayser est devenue un musée sans compter qu'on est en train de faire quelque chose de bien et de beau avec l'ancienne gare du CN. Ne reste plus qu'à faire disparaître les vestiges de quelques stations-service qui ont fermé leurs portes il y a des lunes et Sherbrooke n'aura jamais été aussi jolie!

Avez-vous déjà porté attention aux images en provenance de Kaboul que l'on présente aux nouvelles télévisées? Si oui, avez-vous remarqué la présence de côtes King ou Acadie à Kaboul? Un lac des Nations? Un repaire de Hells Angels?

Je sais, je sais, c'est sur le plan géographique que l'on compare Kaboul à Sherbrooke, mais là encore ça me semble tiré par les cheveux.

Il y a peut-être une seule chose que l'on peut envier à Kaboul en fait, et c'est tout le sable que l'on retrouve dans ses rues. On en aurait grand besoin sur les différentes artères de Sherbrooke par les temps qui courent. Depuis quelques jours, il n'y a à peu près que les chars d'assaut de l'armée qui peuvent circuler sans s'inquiéter à travers Kaboul, P.Q...

Parlant de Kaboul, P.Q.

J'ai réalisé pour la première fois que je me trouvais à Kaboul, P.Q., hier midi, quand j'ai aperçu deux militaires en habits de combat intervenir sur les lieux d'un accident de la circulation survenu sur le boulevard Jacques-Cartier Sud.

Les deux soldats dirigeaient énergiquement la circulation pendant que les policiers municipaux semblaient s'occuper de la scène de l'accident. Je vous assure que les automobilistes obéissaient au doigt et à l'oeil aux deux militaires devant l'insistance de leurs gestes. Chose certaine, les deux types semblaient prendre leur mission très à coeur et paraissaient avoir la situation bien en mains.

En arrivant au journal, quelques minutes plus tard, j'ai appris qu'il s'agissait-là d'une simulation. Qu'il n'y avait pas vraiment d'accident. Enrver autant de personnes inutilement, me suis-je tout de suite fait comme réflexion...

Il me semble que les militaires qui se préparent à aller servir dans un pays comme l'Afghanistan doivent avoir mieux à faire que d'apprendre à diriger la circulation, non?

Pire que jamais

Il n'y a pas qu'à Sherbrooke que l'on semble ménager sel, sable et autres abrasifs. Depuis le temps que j'habite à la campagne, je n'ai jamais circulé sur des routes aussi glissantes et dangereuses que cet automne.

Est-ce le fruit d'autres compressions aux budgets de notre bon gouvernement?

Allez donc savoir.

Et dire que l'hiver n'est pas encore vraiment là...

Les gros bras

Où donc s'arrêtera l'escalade de violence?

Dimanche, le deuxième vice-président de la CSN, Roger Valois, traitait publiquement le premier ministre de « menteur » et de « trou du c... ».

Hier, des syndiqués saccageaient de fond en comble le bureau du député et président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, et perturbaient la quiétude d'un hôpital pour enfants, Sainte-Justine pour ne pas la nommer.

Ce sera quoi la prochaine fois?

Tellement plus facile

La Commission scolaire des Hauts-Cantons a donc opté pour la facilité en expulsant de ses rangs un enfant de 15 ans qui avait versé un mélange d'alcool et d'acide chlorhydrique dans le verre d'eau de son enseignante d'anglais, en octobre dernier, à East Angus.

Quoi de plus facile en effet que de foutre un élève à la porte?

Heureusement, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke a décidé de s'occuper du jeune en question et de lui donner une seconde chance.

Toute personne devrait avoir le droit à l'erreur, surtout quand elle a 15 ans. De toute évidence, ce n'est pas un avis que partagent les responsables de la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

mgoupil@latribune.qc.ca

OPÉRATION LION ROYAL - JOUR 8



Pour rendre la situation plus réaliste, de la fumée s'échappait hier après-midi de la vieille carcasse d'hélicoptère déposée près de l'aéroport de Sherbrooke et simulant un véritable écrasement avec cinq militaires à bord.

La Tribune, Daniel Forgues

Un hélicoptère perdu!



**Daniel
FORGUES**

dforgues@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Les militaires de l'opération Lion Royal en exercice à Sherbrooke n'auraient pu choisir une meilleure journée qu'hier pour réaliser le scénario d'un hélicoptère qui s'était écrasé dans le secteur de l'aéroport de Sherbrooke; vents violents, neige, froid, etc.

Les secouristes ont pris près de deux heures à se pointer sur les lieux de l'accident avec leurs VBL de 12 tonnes et leurs ambulances.

« Ils étaient sur d'autres interventions simulées au moment de l'appel, ce délai est normal en cas de situation de guerre », a précisé un officier.

Les Forces canadiennes ne font pas des simulations à peu près: de Valcartier, ils avaient apporté la carcasse d'un vieil hélicoptère qu'on avait déposée dans une partie basse, au bout d'un champs, invisible de la route.

Recherches

Les secouristes devaient le trouver par la dernière position que le pilote avait signalée avant de s'écraser à cause de sa propre erreur.

Dans cette carcasse, cinq soldats grièvement blessés, dont un qui mourra quand on le sortira de l'hélico; Hugo Desjardins, 19 ans, originaire de Victoriaville, jouait ce rôle. Le scénario se déroule comme prévu, les premiers militaires arrivés à bord de VBL évaluant rapidement la situation en attendant les ambulances.

Pour mieux simuler le « crash », on lance régulièrement des pièces psycho-techniques inoffensives qui dégagent de la fumée durant quelques minutes.

Ce deuxième exercice majeur du Jour 8 de l'opération Lion Royal revêtait un caractère particulier, puisque les Forces canadiennes avaient invité des

dignitaires pour leur montrer comment les militaires opéraient dans des situations d'urgence. Parmi ces dignitaires accompagnés par le brigadier général Jocelyn Lacroix, les députés David Price et Claude Bachand.

Dans le froid et la neige

Une quinzaine de journalistes, caméramen et photographes, de même que les cinq militaires placés dans l'hélicoptère écrasé, ont dû patienter durant près de deux heures dans le froid et la neige avant que les secours arrivent et que la mission se réalise enfin.

Plusieurs VBL se sont pointés sur

place et l'un d'eux s'est même enlisé dans le champs, son opérateur devant prendre plusieurs minutes pour réussir à remettre les huit roues sur le chemin, non sans avoir « labouré » sur plusieurs mètres.

Aujourd'hui, Jour 9, on se pointe à la mine Capelton que les militaires envahissent à la recherche de terroristes et de documents importants; pour des raisons de sécurité, les médias ne seront pas admis dans les galeries de la vieille mine.

Autres photos B 8

6 MORTS ET 3 BLESSÉS

Suite de la page A1

on en tirera entre 100 et 200 au cours de l'opération qui durera un peu plus d'une heure.

Quelques minutes avant l'arrivée des militaires, le chef d'orchestre de l'opération Lion Royal qui en était à son Jour 8 hier, le brigadier général Jocelyn Lacroix, est venu saluer les acteurs.

Les soldats arrivent à l'étage, dans notre aile.

Quelques secondes suffisent: un terroriste agrippe la mère et s'en sert comme protection devant les soldats poin-

tant leurs armes.

L'effet des cris est stupéfiant. Le terroriste agrippe la femme et menace de faire feu, les soldats réclament le dépôt des armes. Finalement, tout le monde se rend devant autant d'armes pointées. Pas de coup de feu.

Mais sur les deux autres étages où cette mission s'est déroulée, les interventions n'ont pas été aussi douces.

On dénombre (toujours en simulation) six morts dont quatre soldats n'ayant pas suffisamment vérifié des meubles qu'ils ont déplacé au sous-sol;

il y avait des bombes. Deux autres morts: un terroriste abattu, et un civil afghan abattu par un terroriste. Trois blessés chez les civils et terroristes afghans.

L'opération Winter est néanmoins un succès malgré ces pertes: des civils ont été sauvés, des terroristes capturés et plusieurs documents utiles découverts.

Quelque 120 militaires ont participé à cette mission qui devient spectaculaire quand on la vit de l'intérieur de la vieille prison.

La Cité des rivières encore pointée du doigt

Luc Larochelle
llarochelle@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Comme chaque année dans les semaines précédant le dépôt



Jean Perrault

du budget municipal, des citoyens remettent en question le choix d'investir autant dans la Cité des rivières.

Hier soir, un utilisateur du transport adapté, Raymond Duquette, a réclamé que la Ville mette un peu moins



Encore hier, à l'assemblée du conseil de Sherbrooke, des citoyens ont remis en question le choix d'investir autant d'argent dans la Cité des rivières.

La Tribune, archives

d'argent dans la Cité des rivières pour en injecter davantage dans le transport en commun.

« Je fais appel à votre côté humanitaire ainsi qu'à votre compréhension », a-t-il dit.

Le maire Perrault a rappelé qu'une autre contribution supplémentaire de 868 000 \$ s'ajouterait en 2004 à la cotisation municipale haussée de 900 000 \$ en 2003.

« C'est beaucoup d'argent provenant de l'effort de tous les citoyens pour supporter le transport en commun », a répondu le maire Perrault.

En entrevue, le maire a insisté sur l'effet de levier qu'est la Cité des rivières.

« Si je pouvais obtenir pour le transport en commun deux dollars des gouvernements provincial et fédéral pour chaque dollar investi, comme c'est le cas avec la Cité des rivières, j'aurais

plus d'argent à mettre pour faire rouler les autobus », a-t-il expliqué.

Le conseil d'administration de la Cité des rivières a formulé ses attentes pour 2004. Il demande au conseil municipal de reconduire son budget d'opération de 550 000 \$, son budget d'immobilisation de 3 millions et de lui accorder 37 500 \$ pour l'acquisition d'équipement qui servira à l'entretien de la patinoire extérieure devant être aménagée le long du lac des Nations.

Un hiver froid et peu neigeux

François Gougeon
SHERBROOKE

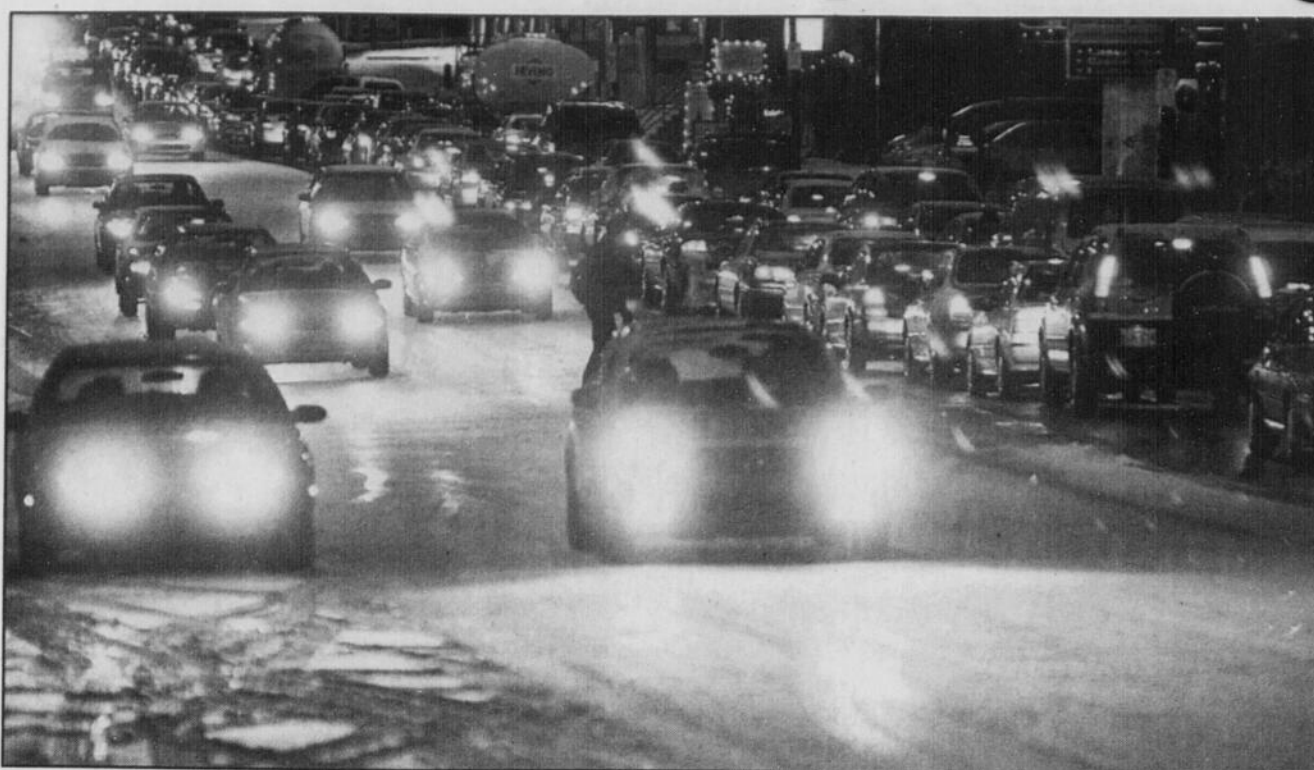
Un peu comme l'an passé, l'hiver à venir devrait être plus froid et moins neigeux que la normale.

Du moins, c'est ce que prévoit MétéoMédia, dans la présentation hier de son «aperçu de l'hiver», débutant officiellement le 22 décembre.

«Même si cette année l'hiver prend un peu plus de temps à s'installer que l'année dernière, au fil d'arrivée la plupart des régions connaîtront des conditions semblables à l'hiver dernier», a indiqué le météorologue Réjean Ouimet, de MétéoMédia.

Ainsi, l'air froid en provenance de l'Arctique devrait faire son chemin à travers le pays «au cours des prochaines semaines», amenant des températures sous la normale pour différentes régions, dont le sud du Québec, comprenant l'Estrie. Mais au même moment, on peut «s'attendre à des accumulations de neige sous la normale cet hiver».

Dans ses prévisions à long terme, pour Sherbrooke, la colonne de mercure devrait en moyenne se situer à moins



Pour la deuxième fois en trois jours, la rue King Ouest à Sherbrooke (sur la photo dans le secteur de la rue de Vimy) est devenue une patinoire sur l'heure du souper hier. Les responsables de l'épandage de sel ont donc été pris au dépourvu pour la troisième fois depuis le début des précipitations de neige.

10 Celsius, avec des écarts du plus haut au plus bas, de moins quatre à moins 16 degrés. Les précipitations ne devraient pas dépasser les 97 mm pour les mois de décembre, janvier et février.

Novembre plus doux et plus neigeux

Par ailleurs, ce qui est rigoureusement exact et incontestable, c'est le bilan de novembre ayant pris fin hier à minuit. Dans l'ensemble, le mois a été plus doux et plus neigeux que la normale.

Gilles Coulombe, météorologue à Environnement Canada, a révélé hier que la température moyenne de tout le mois a été de 1,1 Celsius, contre une moyenne de moins 0,1 degré. Le maximum moyen a été de 6,2 contre une normale de 4,4 Celsius et le plus bas moyen a été de moins 4,1 par rapport à une normale de moins 4,6 degrés.

Plus doux mais plus de neige, avec des précipitations de 51 cm contre une normale de 36 cm en novembre. Pour les précipitations, c'est assez dans la moyenne: 105 mm de pluie contre une normale de 100,7 mm.

Affaire Breault: Microtec prêt à un arrangement

René-Charles Quirion
quirion@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

De mémoire du directeur des communications chez Microtec, c'est la première fois qu'un client ne peut honorer la fin de son contrat de protection à domicile car il est expulsé de son domicile et que sa résidence est condamnée à la démolition par une municipalité.

La compagnie Microtec, qui a vendu un système de prévention à Jean-Marie Brault, invite l'homme évincé de sa résidence du chemin des Buttes à Deauville à communiquer avec les supérieurs de la compagnie afin d'en venir à une entente qui puisse satisfaire les deux parties.

L'homme qui devait déménager dans un logement social dans l'Est de Sherbrooke, hier, doit encore payer la somme de 86,10 \$ tous les trois mois pour une période de deux autres années pour satisfaire les exigences du contrat de cinq ans qu'il a paraphé avec Microtec pour bénéficier des services d'un système d'alarme à la résidence qu'il n'habitera plus.

Le directeur des communications chez Microtec, Daniel Tardif, invite M. Brault à entrer en contact à nouveau avec le service à la clientèle de la compagnie et si les options offertes ne le satisfont pas, de demander à parler aux paliers supérieurs.

«Nous n'avons jamais fait de mal à nos clients. Il y a toujours de la place à la discussion. Lorsque nos clients sont incapables d'honorer financièrement leurs engagements, nous pouvons trouver une solution acceptable tant pour eux que pour nous. Le client finit habituellement par avoir un niveau de satisfaction élevé», indique M. Tardif.

Deux possibilités sont offertes à M. Brault: de déménager son système de sécurité dans son logement ou chez une connaissance pour environ 200 \$, ou encore de payer 70 pour cent de la balance du contrat.

AVIS AUX PERSONNES MORALES, AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES GROUPEMENTS IMMATRICULÉS AU REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

15 décembre 2003 – Date limite de production de la déclaration annuelle 2003

L'inspecteur général des institutions financières (IGIF) rappelle qu'il est obligatoire de produire la déclaration annuelle 2003 avant le 15 décembre 2003. Après cette date, une pénalité sera automatiquement imposée.

De plus, il est important de préciser que la non-production de deux déclarations annuelles consécutives entraînera la radiation de l'immatriculation au registre.

Si vous avez reçu une déclaration annuelle préimprimée de l'IGIF, elle doit être vérifiée, modifiée s'il y a lieu, signée, accompagnée des droits prescrits et retournée à l'IGIF dans l'enveloppe préadressée. Cependant, lorsque vous n'avez aucune modification à apporter à votre déclaration annuelle, il vous est possible de la déposer électroniquement dans les services en ligne de l'IGIF (www.igif.gouv.qc.ca) ou de la déposer par téléphone au numéro (418) 528-9912, ou ailleurs au Québec (sans frais) au numéro 1 888 291-4443 en choisissant l'option «6».

Si vous n'avez pas en main votre déclaration préimprimée, communiquez avec l'IGIF aux numéros de téléphone suivants:

Renseignements: Région de Québec: (418) 643-3625
Ailleurs au Québec: 1 888 291-4443 (sans frais)

Important

Si vous avez immatriculé votre entreprise en 2003, vous n'avez pas à produire de déclaration annuelle cette année. Vous ne recevrez donc pas de déclaration préimprimée par l'IGIF.

S'il s'agit de votre première déclaration annuelle à produire au Registre des entreprises du Québec, celle-ci est gratuite.

Inspecteur général
des institutions
financières

Québec

PRONOSTIK HOCKEY

RESULTATS 26 au 30 novembre 2003

Quelle équipe A MARQUÉ LE PLUS de buts?	Quelle équipe A ALLOUÉ LE MOINS de buts?
1 Vancouver	5 St Louis / Tampa Bay *
2 Détroit	6 Détroit
3 Nashville *	7 Caroline
4 Phoenix *	8 Atlanta

* Indique où le règlement du bris d'égalité a été appliqué

Nombre de gagnants	Lots
8/8	0 60 000,00 \$
7/8	0 5 611,00 \$
6/8	31 231,30 \$
5/8	145 86,00 \$
4/8	697 3,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 70 000 \$

www.jeu-pronostik.com

Les internautes l'appuient

cyberpresse.ca

Claude Plante
cplante@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Le mouvement de sympathie envers le Sherbrookois Jean-Marie Brault, évincé de son domicile par la Ville de Sherbrooke pour cause d'insalubrité, s'étend même jusque dans Internet.

Une majorité d'internautes du site de La Tribune sur le réseau Cyberpresse juge que les autorités sherbrookoises ne devraient pas déloger les gens vivant dans des conditions jugées insalubres.

Près de trois répondants sur cinq (57 %) jugent que la Ville de Sherbrooke aurait dû laisser vivre chez lui l'homme de 51 ans demeurant sur le territoire de l'ex-municipalité de Deauville. 596 internautes ont cliqué «non» en réponse à la question «la Ville de Sherbrooke a-t-elle raison d'évincer les gens vivant dans des conditions qu'elle juge insalubres?»

Par contre, 406 autres (39 %) ont répondu par l'affirmative à cette question présente sur le site du 24 novembre à

hier.

Cinq pour cent des participants à la question *Qu'en pensez-vous?* du site Internet de La Tribune (www.cyberpresse.ca/tribune) se disent sans opinion, indifférents ou ne savent pas quoi répondre.

Rappelons que M. Brault, qui habitait depuis 21 ans dans un bâtiment de 10 pieds par 16 pieds de la rue des Buttes à Deauville, se voit obligé de quitter son logement sans eau courante et encombré de toutes sortes d'objets.

Depuis hier, on s'interroge sur la question budgétaire de la nouvelle Ville de Sherbrooke par rapport aux possibles défusions. Les internautes peuvent se prononcer: «La crise budgétaire que vit l'administration municipale pourrait-elle favoriser la défusion de la nouvelle Ville de Sherbrooke?»

Rappelons que l'écart entre les attentes budgétaires des différents services et le potentiel de revenus de la Ville était chiffré à dix millions de dollars.

Une hausse du compte de taxes n'est pas exclue.

Une mutuelle d'entraide qui a fait ses preuves auprès des CPE

Gilles Fisette
SHERBROOKE

Le projet pilote d'une mutuelle d'entraide pour des Centres de la petite enfance (CPE) a été concluant. Il fera maintenant des petits. D'abord, une autre mutuelle dans la région de Sherbrooke, ensuite, une semblable en Montérégie; enfin, des mutuelles d'entraide disponibles pour tous les CPE du Québec.

Faisant le bilan d'une expérience commencée ce printemps, le directeur général de Progestrie et président de l'Association régionale de santé et sécurité au travail de l'Estrie, Daniel Béchard, parle en effet de résultats emballants et de bonnes perspectives de croissance.

Ce dossier, rapporte-t-il, fait suite à environ deux années de recherche et de développement. Au printemps dernier, une première mutuelle a

vu le jour à Sherbrooke afin d'offrir aux travailleuses d'un groupe de CPE les services disponibles en tout temps d'un conseiller spécialisé en gestion du travail.

Individuellement, les CPE ne peuvent offrir à leurs employés un tel service. Regroupées en mutuelle, ils peuvent assumer le coût des services d'un conseiller qui peut aider des employées dépassées par leur charge de travail et en situation d'épuisement, à trouver l'aide nécessaire.

«Au départ, nous avons intéressé cinq CPE. Puis, finalement, la mutuelle a regroupé dix CPE avec qui nous avons testé le service. Le test a été concluant et le taux de satisfaction dépasse le 90 pour cent», a déclaré M. Béchard.

Présentement, une deuxième mutuelle est en train de voir le jour. Elle offrira ses services à dix autres CPE de la région de Sherbrooke.

Pendant ce temps, au début de 2004, une semblable mutuelle sera implantée en Montérégie.

Par la suite, a précisé M. Béchard, des mutuelles seront créées un peu partout sur le territoire québécois.

Parallèlement, la formule va être étendue aux PME qui, comme les CPE, ne peuvent s'offrir des services de conseiller spécialisé sur une base individuelle, mais qui pourraient le faire en mutuelle.

«Là aussi, les mutuelles devraient voir le jour dès les prochains mois», a dit M. Béchard.

«Notre programme est basé sur une vision préventive permettant de mieux cerner les problèmes pouvant générer des souffrances humaines, des pertes financières énormes pour l'entreprise et permettant aux employés d'accéder aux services de professionnels qualifiés, sept jours par semaine, vingt-quatre heures par jour.»

Résultats	
2003-12-01 02 04 08 09 15 18 20 26 34 36 38 40 44 45 47 55 57 61 64 65	2003-12-01 226 0377 NUMÉRO 459004

ÉMISSION-TIRAGE LE LUNDI ET LE MARDI À 19 h SUR LE RÉSEAU TVA 113872

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE

Besoin d'être écouté? Quelqu'un est là pour toi!

Anonyme et confidentiel

564-2323

1-800-667-3841

Une lueur d'espoir

7 jours 24 heures

Acura EL

258 \$* /mois

96 000 km, transport et préparation inclus.



BYE-BYE
2003

3,8%†

de financement à l'achat jusqu'à 60 mois SUR TOUTES LES ACURA 2003

C'est déjà le 26 décembre

Jusqu'à Noël, tous les jours seront des 26 décembre, chez ACURA. Profitez-en pour venir faire un tour de piste – et une affaire en or – au volant d'un de nos derniers modèles neufs 2003 en stock. Faites vite: à 3,8 %† de financement à l'achat jusqu'à 60 mois, c'est premier arrivé, premier chanceux.

ACURA
www.acura.ca

PRECISION ACURA
S H E R B R O O K E

4900, boul. Bourque **ROCK FOREST**
(819) 564-8909

*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura EL (modèle ES3563E) 2003 neuve. Total des paiements de 15 969 \$. Un acompte de 3 585 \$ et un premier versement sont requis. Option 0 \$ comptant aussi offerte. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,12 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle préétablie. OFFRE DE FINANCEMENT À L'ACHAT D'UNE DURÉE LIMITÉE, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc., établie pour toutes les Acura EL, RSX, TL, CL, RL et NSX 2003 neuves, et tous les MDX 2003 neufs, en stock. Financement sans limite à l'achat de 3,8 % S.A.C., périodes de 24 à 60 mois offertes. Par exemple, 20 000 \$. Paiements mensuels de 449,79 \$, pendant 48 mois. Coût d'emprunt de 1 589,92 \$. Total des paiements de 21 589,92 \$. Un acompte pourrait être exigé. Transport, préparation (300 \$ ou 350 \$, selon les modèles), frais de publication, taxes, frais d'immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 24 novembre 2003 au 2 janvier 2004.

La CSRS prendra soin de l'élève expulsé

René-Charles Quirion
rquirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

La Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke offrira à l'élève de 15 ans expulsé de la Commission scolaire des Hauts-Cantons la semaine dernière les meilleures conditions à sa réussite scolaire.

Rappelons que le conseil exécutif de la Commission scolaire des Hauts-

Cantons a adopté cette mesure exceptionnelle après que l'élève ait versé un mélange d'acide chlorhydrique et de l'alcool dans le verre d'eau de son enseignante d'anglais à la fin du mois d'octobre, à la polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus.

Le directeur adjoint aux affaires éducatives à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, Michel Bernard, explique que selon la Loi sur l'instruction publique du Québec, cet adolescent a droit à la scolarisation.

«Il est prématuré pour donner des détails précis sur cette situation. Nous n'avons pas encore reçu la demande formelle de scolariser cet élève», mentionne Michel Bernard.

Le directeur adjoint aux affaires éducatives à la CSRS, mentionne que la mission des établissements scolaires n'est pas de juger les élèves, mais de scolariser un jeune qui veut réussir.

«Il faut regarder en avant et non en arrière. Toute personne a droit à l'erreur et d'en apprendre. Nous allons lui offrir les meilleures conditions afin qu'il continue à cheminer sur le plan académique», indique Michel Bernard.

Ce dernier ne peut cependant donner de détail sur ce qui se passe habituellement lors de tels cas.

«Il y a une rencontre qui est effec-

tuée avec la direction de l'école pour connaître le profil académique du jeune dont il est question. Nous demandons aux parents de se joindre aux démarches pour donner à l'élève le plus de chance de réussir. Nous avons besoin de leur support, leur soutien et leur collaboration», indique le directeur adjoint aux affaires éducatives à la CSRS, Michel Bernard.

Recherché dans l'affaire de l'incendie du restaurant Arya

René-Charles Quirion
rquirion@latribune.qc.ca

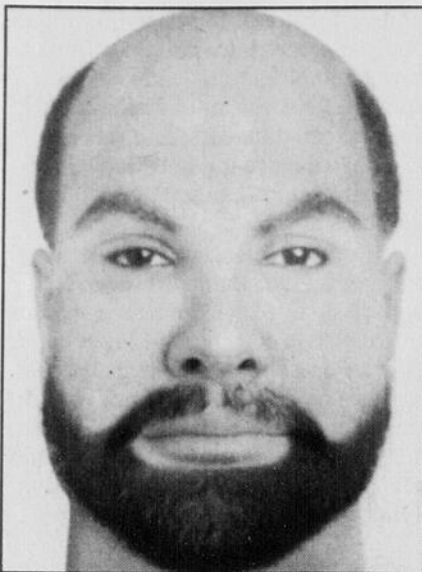
SHERBROOKE

Le Service de police de Sherbrooke recherche les témoins de l'explosion et de l'incendie du restaurant Arya, au coin des rues King Est et de la 12e avenue, à Sherbrooke, survenu le 28 juillet dernier en peu avant 1 h du matin.

Avant et après la déflagration qui a causé la perte totale de la bâtisse, des témoins ont aperçu un suspect dans le secteur qui circulait à bord d'un véhicule utilitaire sport.

Les détails fournis par les témoins ont rendu possible la confection d'un portrait-robot. L'individu recherché est âgé d'environ 40 ans, a les cheveux rasés, les yeux bruns, une figure assez ronde et porte la barbe.

Le véhicule du suspect est de marque Ford Explorer de couleur vert foncé datant d'au moins 1990. Il avait les vitres teintées de côté et à l'arrière, de même qu'un porte-bagages sur le toit.



Portrait-robot du suspect

Toute personne qui possède de l'information pouvant mener à l'arrestation de ce suspect est priée de contacter la division des enquêtes du SPS au 821-5544 ou le numéro général au 821-5555.

Un citoyen de Cookshire peut espérer une aide financière

René-Charles Quirion
rquirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Alors que le ministère de la Sécurité publique du Québec doit régler encore 17 dossiers à la suite des inondations qui ont frappé Sherbrooke en juillet 2002, un citoyen de Cookshire pourrait aussi se qualifier pour un programme d'aide financière, à la suite du débordement de la rivière Eaton le 20 novembre dernier.

Denis Germain, du service d'aide financière du ministère de la Sécurité publique du Québec, explique qu'une seule résidence a été endommagée en Estrie à la suite des pluies abondantes du mois de novembre. Le ministre Jacques Chagnon a adopté un programme d'aide financière pour les besoins de première nécessité à la suite de ces événements qui n'a pas touché les résidents de Cookshire. Cependant, si le ministre Chagnon étend l'aide financière pour les dommages aux biens, le résident de Cookshire pourrait s'y conformer.



La crue de la rivière Eaton, survenue le 20 novembre dernier, avait nécessité l'évacuation de plusieurs riverains.

C'est un décret semblable qui a permis à 115 propriétaires d'être indemnisés par Québec à la suite des inondations de juillet 2002. Le ministère de la Sécurité publique du Québec a versé jusqu'ici un montant de 277 000 \$ à 98 personnes à Sherbrooke.

«Le montant de l'aide financière de-

vrait atteindre quelque 300 000 \$. Les derniers dossiers à régler concernent des prolongations pour réaliser les travaux. Treize des dix-sept dossiers toujours ouverts concernent des particuliers», indique Denis Germain, du bureau de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Des amendes salées pour conduite avec facultés affaiblies

Pierre Saint-Jacques
SHERBROOKE

Deux autres conducteurs ont été éclopés des amendes salées pour avoir reconnu leur culpabilité d'avoir pris le volant alors que leurs facultés étaient affaiblies par l'alcool et dépassaient largement le taux d'alcoolémie.

Dans un cas, le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, a condamné un homme à une amende de 1000 \$ non seulement parce que les échantillons d'haleine révélaient des taux d'alcoolémie de 253 et de 255 (curieusement, ce sont des articles du Code criminel traitant de l'alcool au volant) milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang mais, également parce que le dossier du conducteur comprenait deux antécédents en semblable matière.

Le défenseur Philippe Gilbert a fait valoir avec raison que les deux antécédents remontaient à presque 20 et 15 ans, étant survenus en 1984 et 1990.

Un citoyen avait noté l'état aviné du conducteur et avait informé les patrouilleurs municipaux de Sherbrooke de ce qui se passait.

Il y a eu interception du véhicule, constat des symptômes et prise d'échantillons d'haleine.

L'autre dossier concernait un homme qui avait connu une rechute après 23 ans de sobriété. Un épisode particulier, possiblement une réaction à des médicaments et des problèmes personnels ont vu l'homme s'assourdir derrière son volant, immobilisé sur l'accotement, dans le Canton de Magog, le 10 octobre 2001.

Des patrouilleurs de la Sûreté du Québec qui passaient par là ont tiré l'homme du sommeil pour constater les symptômes de quelqu'un qui avait consommé de l'alcool.

Les échantillons d'haleine ont plutôt été convaincants sur la teneur du taux d'alcoolémie, à savoir 190 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

Le client du défenseur Jean-Marc Bérard s'est vu condamner par la Cour à une amende de 700 \$.

Dans les deux affaires, on n'a soulevé aucun fait particulier ni aggravant sauf l'importance du taux d'alcoolémie.

Pour le conducteur aux deux antécédents et à la troisième offense reconnue hier, l'interdiction de prendre le volant s'étalera sur une période de deux ans.

Profitez de la dernière ronde de Golf de l'année.



2,9%

de financement à l'achat sur
60 mois
sur toutes les Golf et GTI 2003

CL GL GLS TDI GTI

L'originale voiture à hayon européenne.

Même si toutes les Golf (CL, GL, GLS et TDI) et les GTI ont des tempéraments différents, elles ont aussi de nombreux points communs : freins à disque ABS aux quatre roues, quatre coussins gonflables avant et latéraux avant*, phares à halogène et vitres teintées, siège inclinable à hauteur réglable côté conducteur, colonne de direction télescopique à hauteur réglable, système antidémarage (Transponder III), banquette arrière rabattable et divisée 60/40, garantie pare-chocs à pare-chocs de 4 ans ou 80 000 km**.

Profitez de ces offres exceptionnelles. Rendez-vous vite chez votre concessionnaire Volkswagen.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?



1 888 ROULE VW | vw.ca

LOTO QUÉBEC

Résultats

Célébration 2004

Tirage du 2003-12-01

336C489

1 Land Rover Freelander SE (ou 50 000 \$)

Les modules d'encastrement des bulletins gagnants pendant du verso des billets.

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L.Q. cette dernière a priorité.

1 Land Rover chaque jour du 1^{er} au 31^{er} décembre 2003

*L'offre s'applique à tous les véhicules 2003, neufs, en stock, à l'exception de la New Beetle décapotable. Photo à titre indicatif seulement. Exemple de financement : un montant de 15 000 \$ au taux d'intérêt de 2,9% correspond à un versement mensuel de 268,86 \$ pendant 60 mois. Coût d'emprunt de 1 131,86 \$ pour une obligation totale de 16 131,86 \$. Sous l'approbation de crédit de Volkswagen Finance, une division de Credit VW Canada Inc. L'offre est en vigueur à compter du 4 novembre 2003 pour une durée limitée et peut être retirée en tout temps sans préavis. Chez les concessionnaires Volkswagen participants du Québec seulement. Quota limité. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre et certains modèles peuvent ne plus être disponibles chez certains concessionnaires. Ne s'applique qu'aux particuliers. Tous les détails sur vw.ca et chez votre concessionnaire. Les coussins gonflables agissent uniquement comme système de retenue supplémentaire et ne se déploient pas lors de tous les accidents. Bouclez toujours votre ceinture de sécurité. Les enfants doivent toujours prendre place à l'arrière et être maintenus par un système de retenue adapté à leur taille et à leur âge. **Selon la première éventualité.

PRÉSIDENTE ET ÉDITRICE Louise Boisvert
 RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier
 DIRECTEUR DE L'INFORMATION André Larocque
 ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau

Opinions

Innovatech Sud du Québec est un outil indispensable

Le gouvernement libéral, qui aura en main d'ici une semaine un rapport sur la réorganisation de la Société générale de financement, d'Investissement-Québec et des Innovatech, doit garantir le plus tôt possible le maintien de la mission et des activités d'Innovatech Sud du Québec.

Avec les déboires qu'a connus la SGF, il est logique qu'un examen approfondi des organismes qui investissent dans l'économie une partie des recettes fiscales de l'État ait été mené. Il serait cependant totalement inacceptable pour la communauté estrienne qu'Innovatech Sud du Québec soit emportée par la vague de mécontentement que suscite la SGF.

Dans une région comme l'Estrie qui compte un parc biomédical et qui se taille progressivement une place dans les secteurs de la pharmacologie et des biotechnologies, il est indispensable de maintenir un outil comme Innovatech Sud du Québec.

Cette organisation publique de capital de risque a investi 50 millions de dollars depuis 1995 dans plus d'une quarantaine d'entreprises. Trente-deux entreprises sont toujours actives. Certaines démontrent un potentiel énorme. C'est le cas de Neptune, une entreprise de 25 employés, qui produit notamment l'huile de krill.

Des millions de dollars ont certes été perdus. Mais il faut aussi reconnaître que le rôle de cette organisation est justement de donner un coup de pouce à des chercheurs ou des inventeurs pour sortir des cartons une idée qui offre un potentiel intéressant. La réussite ne peut pas être complète. Dans 55 pour cent de ses dossiers, Innovatech a été la seule organisation à avancer les premiers billets verts qui ont permis de réaliser la première étape de démarrage d'un projet.

Il existe d'autres investisseurs pri-

vés et institutionnels, mais ils ne prendront jamais les mêmes risques qu'Innovatech Sud du Québec pour accompagner un chercheur dans sa démarche. L'État a un rôle à jouer très important dans le soutien à l'innovation technologique qui doit être préservé, quitte à faire des sacrifices ailleurs dans l'aide aux entreprises.



Maurice CLOUTIER

Plus d'une quarantaine de gens d'affaires et de chercheurs de l'Estrie ont signé une lettre de la Chambre de commerce de Sherbrooke, adressée au premier ministre et député de Sherbrooke, Jean Charest, pour exprimer leur soutien à Innovatech. «Aucun autre organisme ne possède en région la structure et l'expertise pour effectuer le financement et l'accompagnement des projets d'innovation technologique. (...) Nous pensons qu'il est essentiel de maintenir Innovatech dans sa forme actuelle. C'est nécessaire au développement de notre région et du pôle technologique estrien.»

En table éditoriale le 27 octobre dernier à La Tribune, M. Charest soutenait être sensible aux représentations de la communauté régionale. Il avait aussi promis de consulter les acteurs de la région avant de prendre des décisions. S'il se montre à l'écoute, il annoncera sous peu la poursuite des activités d'Innovatech Sud du Québec. Bien sûr, des mesures de

contrôle des investissements, des expertises plus poussées au niveau des analyses et même un changement de nom peuvent être envisagés. En fait, la façon de faire peut être revue dans la mesure que l'Estrie conserve le centre décisionnel et une enveloppe monétaire réservée.

La vice-première ministre Monique Gagnon-Tremblay a soutenu en octobre dernier que les Sherbrookoises s'inquiètent à tort. Nous souhaitons qu'elle ait raison. Car il est inconcevable que Mme Gagnon-Tremblay puisse accepter l'abandon d'Innovatech Sud du Québec alors qu'elle appuyait la région en 1995 pour sa création et pour arracher cet engagement politique à l'ancien premier ministre Jacques Parizeau. Les besoins depuis n'ont pas cessé de grandir.

Mme Gagnon-Tremblay, qui défend depuis des années le développement technologique de l'Estrie, doit se faire entendre de son propre gouvernement.

Tribune libre

Mission de sécurité

J'aimerais dire aux pacifistes du dimanche que l'armée canadienne a pour mandat de sécuriser la population en Afghanistan et ça inclut, imaginez-vous, de les protéger.

Enfin, pour une fois, on se tient debout et on défend vraiment les civils. On ne fait pas comme au Rwanda, en Croatie ou au Kurdistan où on a laissé des gens se faire massacrer au nom de la non-intervention pacifiste.

N'oublions pas que les Talibans essaient toujours de reprendre le pouvoir avec leur régime de terreur. Malheureusement, on ne peut pas jaser de paix avec les Talibans autour d'une tasse de thé.

Je félicite l'armée canadienne du bon travail qu'elle fait en Afghanistan. Continuez cette belle mission réellement humanitaire.

Mais je n'ai pas de félicitations pour les supposés pacifistes qui favorisent carrément les actions des terroristes et le retour des tortionnaires talibans. Quand on est pour la paix, on n'est pas obligé d'agir en épais. Ça suffit, les idioties!

Pierre Viau
Sherbrooke

En désaccord avec la «machine de guerre»

Je dis non aux chars d'assaut dans ma ville, non à cette présence militaire indésirable avec l'arrière-goût morbide de l'après-Irak. Tous ces enfants rendus apeurés, blessés par la vie par l'armée.

Je vous dis de quitter immédiatement Sherbrooke, vous n'êtes pas bienvenus. Allez-vous en à Washington, aux États-Unis, Monsieur Bush sera très heureux, lui, de vous recevoir, mais pas nous ici.

À l'approche de Noël, vous venez assombrir terriblement la préparation de la fête de l'Amour et de la Paix. Allez-vous en, je le répète, avant de traumatiser nos enfants par ce déploiement de très mauvais goût et de traumatiser aussi nos immigrants qui ont connu la guerre et la junte militaire. Vous me faites rire, d'un rire très amer, en comparant la ville de Sherbrooke à un prochain endroit que vous dévasterez.

Je ne vous sourirai pas; à votre départ, j'aura un grand soulagement au cœur.

Sans doute que mes propos n'ont nullement d'importance pour vous. C'est justement cela qui est d'une tristesse indescriptible. J'espère le réveil de la population pour vous faire comprendre calmement de partir immédiatement.

De toute façon, au moins, je me serai levée pour dire tout haut que jamais, je ne serai en accord avec votre machine de guerre.

Anne-Marie Hébert
Sherbrooke



patlaramee@sympatico.ca

Point de vue

Quelle place pour le développement social en Estrie?

En Estrie, le développement social est porté tout particulièrement par une instance du Conseil régional de développement (CRD), la Commission de développement social.

Cette dernière, née dans la foulée des forums locaux et du forum régional qui ont réuni plusieurs centaines de personnes en 1998, a permis de dresser un bilan «social» estrien, d'identifier des problématiques et des groupes à risque, de dégager des avenues de solution. Depuis, la Commission de développement social réunit, environ six fois par année, plus d'une vingtaine d'acteurs du milieu, témoins privilégiés des avancées et reculs au plan social et humain dans notre région. Une représentante de la Commission occupe actuellement un siège au conseil d'administration du CRD pour assurer que les enjeux sociaux soient pris en compte.

Actuellement, la Commission de développement social se préoccupe tout particulièrement du peu de place qui est donnée aux questions sociales dans les débats politiques. Entre autres projets de loi, celui qui porte le numéro 25, sur la santé et les services sociaux, ne situe pas ces derniers dans les priorités. Le projet de loi 34 sur la gouvernance régionale, en modifiant les structures que sont les CLD et le CRD, par ses nombreuses références aux mandats économiques qui seront donnés aux maires et préfets dans la nouvelle Conférence régionale des élus (CRE), fait peu de cas, jusqu'à présent, des questions autres qu'économiques.

Les membres de la Commission de développement social sont inquiets d'éventuelles pertes d'acquis sociaux dont nous sommes fiers. La bonne santé économique, malgré le fait que l'on puisse lui associer des indicateurs positifs de vitalité sociale, ne constitue pas le seul déterminant d'une société soucieuse du bien-être de tous et chacun. Nous sommes en droit de nous demander où sont passées les valeurs sociales fortes qui caractérisent l'histoire du Québec des 40 dernières années? Par qui seront-elles portées dorénavant?

Les représentants de la société civile au conseil d'administration du CRD n'ont pas été invités à siéger à la nouvelle instance que constitue la Conférence régionale des élus. Dans ce que nous comprenons de la loi 34, les maires et préfets pourront «consulter», au besoin, selon les dossiers et la conjoncture, les représentants de la société civile. À ce propos, que dire du nombre de représentantes, qui risque de chuter dramatiquement et qui aura, entre autres effets, de priver les prises de décision d'un important regard et d'une nécessaire prise de parole. Parmi les dossiers, dont plusieurs les concernent, citons ceux des services de garde, des industries à développer, des priorités sociales et économiques, de l'environnement, des transports, de la qualité de vie de nos communautés.

Malgré tout le respect que nous devons aux élus, qui sont redevables à leurs commentants des décisions qu'ils prendront et des gestes qu'ils poseront, ceux-ci pourront-ils prendre seuls des

décisions sur la multitude de dossiers qui seront portés à leur attention, cela dit sans sous-estimer leurs capacités de tous ordres. Les sociétés modernes, peu importe le palier, gèrent la complexité et cela exige une vision large et des débats ouverts. C'est pourquoi les membres de la Commission de développement social endossent les recommandations portées par l'Association des régions du Québec, qui regroupe les CRD, à savoir:

- la tenue d'une réelle commission parlementaire sur la loi 34;

- que les membres actuels du conseil d'administration du CRD de l'Estrie désignent les représentants non élus à la future Conférence régionale des élus pour siéger aux côtés de ces derniers;

- le transfert des personnels du CRD vers la CRE;

Nous en appelons de la capacité des membres actuels de la société civile au conseil d'administration du CRD-Estrie à dépasser leurs intérêts personnels et à travailler en concertation pour le mieux-être de la collectivité. Nous demandons à nos élus, compte tenu de l'importance, de la diversité et de la quantité des enjeux, de prendre en considération une contribution juste et équitable des représentants de la société civile aux importantes décisions qui seront prises en Estrie au cours des prochaines années.

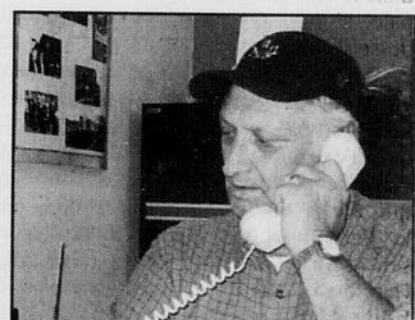
Marie-Andrée Dupont
Pour la Commission de développement social

Témoignage

Longue vie au CTTAE

NDLR: Le Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie célèbre, en 2004, 25 années de luttes pour la défense et l'avancement des droits des victimes de lésions professionnelles. La Tribune souligne cet anniversaire en publiant à compter de ce matin une série de témoignages. À suivre demain.

En mai 1991, j'ai eu un accident à mon travail, j'ai été écrasé par un chariot élévateur et ma jambe a été broyée à plusieurs endroits. J'ai dû subir 12 opérations suivies de très longues périodes d'hospitalisation, sans résultats. On m'a alors suggéré de me faire amputer une partie de la jambe.



Michel Lemelin

J'avais beau souffrir et me dire qu'il n'y avait pas d'autres solutions, ce n'est pas facile d'accepter de perdre un membre. Heureusement, j'ai connu une personne qui m'a fortement conseillé de consulter le Comité des travailleurs et des travailleuses accidentés de l'Estrie. J'avais besoin d'aide pour prendre une décision aussi importante et ils m'ont référé aux bonnes personnes pour recevoir l'aide psychologique dont j'avais besoin.

Même après mon amputation, le comité m'a apporté tout le soutien et le réconfort nécessaire, car cette période a été une des plus difficiles que j'ai eu à traverser...

J'avais perdu ma jambe et pendant un certain temps, j'avais aussi perdu le goût à la vie. Je n'avais que 51 ans et je me sentais tellement inutile que je n'étais plus capable de vivre normalement. C'est au comité que j'ai pu retrouver le goût de vivre, la confiance en moi et ma pleine valeur.

Je pouvais encore être actif en m'impliquant à plusieurs niveaux et en soutenant d'autres membres comme je l'ai été dans le passé, et encore aujourd'hui quand j'en ai besoin. Ce ne sont pas les activités et le travail qui manquent ici. Même après une journée au comité, j'y restais pour assister aux réunions du mardi soir. C'est là que je pouvais me renseigner sur mes droits en tant qu'accidenté.

C'est profitable, ce genre d'informations, on n'est jamais assez renseigné et c'est pourquoi c'est important de se tenir au courant. À force d'être malade et de souffrir, nous ne sommes pas toujours conscients de nos droits et nous nous laissons faire malgré nous. Heureusement, le comité est là pour nous guider et nous conseiller. Finalement, m'impliquer au comité m'a vraiment fait du bien et je peux même dire qu'il m'a sauvé la vie!

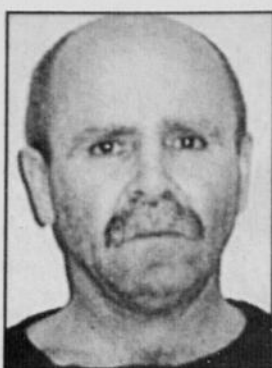
Michel Lemelin
Asbestos

Autres opinions
en page C6

Léo-Paul Bisson plaide coupable

Il a fui les lieux d'un accident mortel dans la nuit de Noël, l'an dernier à Thetford Mines

Nelson Fecteau
THETFORD MINES



Léo-Paul Bisson

Désirant de toute évidence assumer ses responsabilités vis-à-vis la société devant les tribunaux, Léo-Paul Bisson, 47 ans, a reconnu sa culpabilité à deux chefs d'accusations relatifs à la mort d'une femme de 44 ans lors d'un accident survenu dans la nuit de Noël, l'an dernier.

«Nous étions à préparer son enquête préliminaire lorsque mon client m'a fait part de sa décision de reconnaître ses torts. Ce dernier qui est un individu nullement criminalisé et qui n'a aucun antécédent éprouvait énormément de remords. Cette démarche fait partie de son processus, de son cheminement dans cette affaire», affirmait hier son avocat, Me Jason Downey.

Léo-Paul Bisson a donc plaidé coupable à une accusation de délit de fuite mortel et à une accusation réduite de conduite dangereuse causant la mort. Cette dernière accusation vient rempla-

cer l'accusation de négligence criminelle à laquelle Léo-Paul Bisson devait faire face initialement.

Les accusations de conduite avec facultés affaiblies causant la mort et de conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite permise ont été abandonnées par la Couronne. Il s'était écoulé quelques heures après l'accident avant que les policiers n'entrent en contact avec Bisson qui avait fui les lieux de l'accident à pied pour se réfugier chez un ami avec lequel il était allé se livrer aux autorités policières. Cet état de fait ne serait pas étranger à la décision de la Couronne.

L'accident était survenu vers 3 h 30 dans la nuit de Noël à l'intersection des rues Saint-Alphonse et Caouette à Thetford Mines. Au volant d'un véhicule de marque Ford Bronco, Léo-Paul Bisson était entré en collision avec la Pontiac Sunfire conduite par Mme Carole Grenier. Cette dernière décédait des suites de ses blessures. Léo-Paul Bisson abandonnait son véhicule sur place pour fuir les lieux de la tragédie à pied.

Bénéficiant d'une liberté conditionnelle, Léo-Paul Bisson devra revenir devant la Cour le 29 janvier prochain. À la demande de la défense, le juge Pierre Rousseau a de-

mandé la confection d'un rapport présentiel.

«Un tel rapport permettra d'évaluer la perception des événements de mon client et d'appliquer la sentence appropriée. On verra si le rapport présentiel suffira. Mon client a aussi consulté des intervenants sociaux, on verra en temps et lieu si nous aurons besoin de leur expertise», de préciser Me Downey en expliquant que la Cour se doit de considérer toute alternative à la sentence d'emprisonnement. «On peut alors évaluer si l'individu doit purger sa peine derrière les barreaux ou dans la société.»

Le maire de Magog relance un épineux débat

Olivier Bouffard
MAGOG

Le maire de Magog, Marc Poulin, a suscité une discussion animée au récent conseil des maires de la MRC Memphrémagog lorsque, à titre de président de la Régie de police Memphrémagog, il a enjoint ses collègues à reconsidérer la possibilité d'étendre sa desserte à l'ensemble du territoire de la MRC.

En décembre 2002, le ministre péquiste de la Justice, Serge Ménard, avait opposé une fin de non-recevoir à une demande semblable qui avait été acheminée à son prédécesseur, Normand Jutras. Dans une lettre adressée au préfet Roger Nicolet, M. Ménard avait livré les conclusions d'un examen juridique de la question, soutenant que la demande de la Régie n'était pas supportée par la Loi.

Le ministre concluait alors que «la loi permet tout au plus aux municipalités qui sont déjà desservies par une régie dans le cadre d'une entente intermunicipale, la faculté de s'en retirer et d'être desservie par la Sûreté du Québec».

Malgré cette rebuffade, M. Poulin croit «qu'il y a de belles économies à faire. Nous allons en avoir besoin puisque l'exercice de pelletage, qui s'en vient de la part du gouvernement, risque d'être encore pire que tout ce que le Parti québécois a pu faire en ce sens». Cet argument semble avoir la faveur du maire du Canton de Stanstead, Eddie McCaughey, qui est d'avis que la facture de la SQ est particulièrement salée pour une petite municipalité rurale comme la sienne.

Le maire de North Hatley, Stéphan Doré, fortement en faveur d'une desserte de la Régie plutôt que de la Sûreté du Québec à l'époque, n'a en principe pas d'objection à l'idée de rouvrir le dossier, «mais en fin de compte, l'idée ne faisait pas l'unanimité. Il demeurerait toujours, et je sais que le terme n'est pas approprié, une ou deux municipalités délinquantes à ce sujet, et je doute que les choses aient changé».

Le maire d'Ayer's Cliff, Vincent Gérin, a renchéri au sujet du bris de solidarité des maires de la MRC, qui bénéficieraient vraisemblablement de services moins coûteux de la part de la Régie, que de la SQ en vertu de la manière différente dont les deux corps policiers établissent leur tarification.

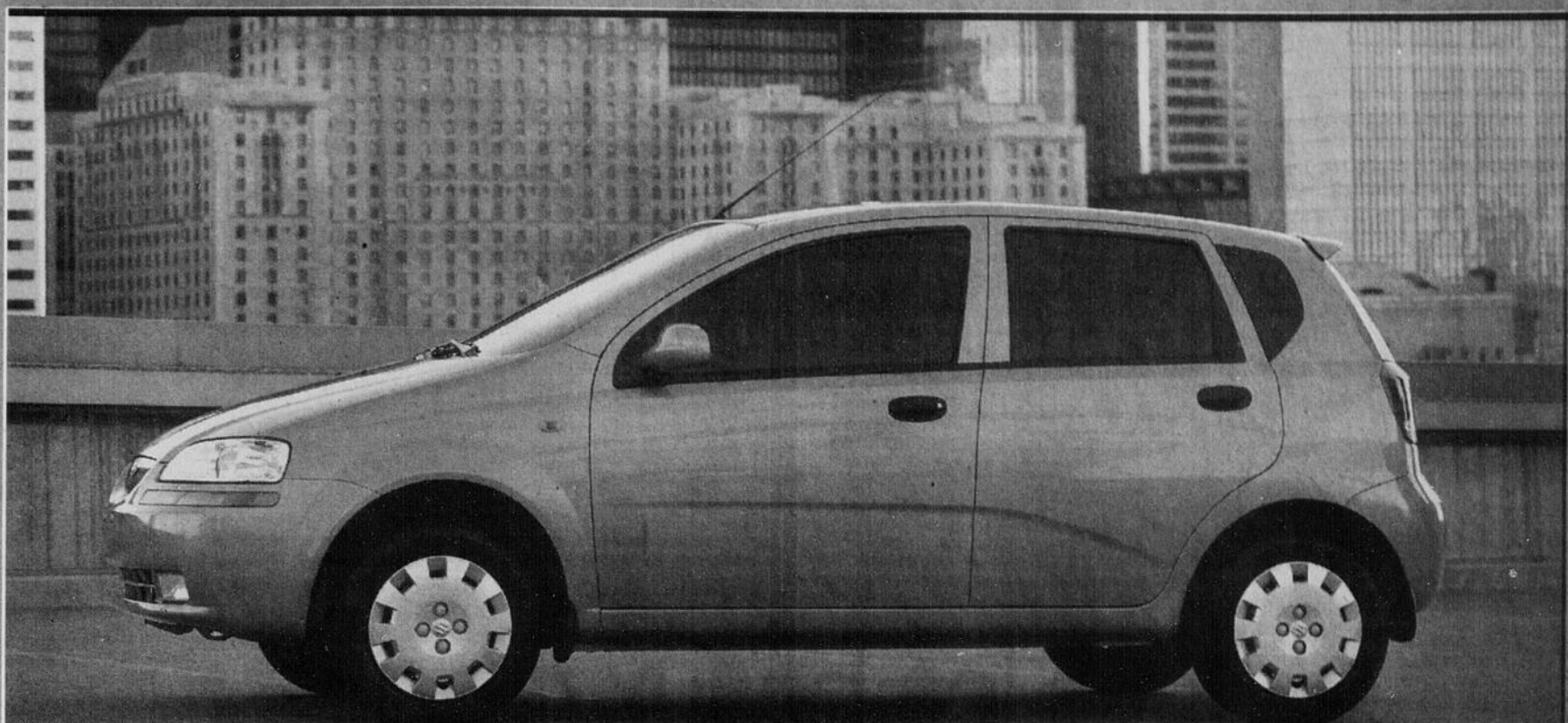
«M. Doré a raison de parler de bris de solidarité des maires, mais il faut se souvenir que celui-ci est survenu après des délais à ne plus finir de la part du ministre.» M. Gérin se dit ouvert à un réexamen du dossier, en autant qu'il soit possible d'obtenir une réponse rapidement.

Les municipalités de la MRC Memphrémagog, sauf Magog, Austin, Sainte-Catherine-de-Hatley et le Canton d'Orford (qui sont desservies par la Régie), doivent négocier des ententes de service avec la SQ. La MRC a d'ailleurs retenu les services de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour aider les municipalités à mener à bien cette tâche.

Le maire d'Eastman, Gérard Marinovich, croit pour sa part qu'il «vaut mieux commencer la négociation» des ententes de service avec la SQ. Ce dernier tente depuis quelque temps d'inciter le corps policier provincial à choisir sa municipalité pour l'implantation éventuelle de son quartier général de la MRC Memphrémagog. La mairesse de Bolton-Est, Joan Westland Eby, dit elle aussi préférer continuer en ce sens.

Le préfet, Roger Nicolet, a conclu le débat en proposant le compromis suivant: lorsque les municipalités seront prêtes à débiter les négociations avec la SQ, une démarche pourrait être faite auprès du gouvernement provincial afin de déterminer si le nouveau ministre serait prêt à rouvrir le dossier d'une Régie de police régionale.

POUR LE TEMPS DES FÊTES, LA FAMILLE S'AGRANDIT.



LA TOUTE NOUVELLE SWIFT* 2004 À partir de 13 495 \$†

5 PORTES • VOLANT INCLINABLE
SIÈGE DU CONDUCTEUR À HAUTEUR RÉGLABLE • 105 ch • RADIO AM/FM/CD
DEUX COUSSINS GONFLABLES
DE L'ESPACE POUR 5

Location à partir de

169 \$**

par mois sur 60 mois avec 1 325 \$ comptant

0 \$* dépôt de sécurité

Transport et préparation inclus

PREMIER VERSEMENT GRATUIT

SUZUKI PAIE LE PREMIER MOIS DE LOCATION SUR TOUS LES NOUVEAUX MODÈLES 2004††

OU

0 %

FINANCEMENT À L'ACHAT POUR TOUS LES MODÈLES 2004*



LA TOUTE NOUVELLE VERONA 2004 À partir de 22 995 \$†

MOTEUR 6 CYLINDRES DE SÉRIE
FREINS À DISQUE AUX QUATRE ROUES
155 ch • CLIMATISEUR • RADIO AM/FM/CD/CASSETTE • RÉGULATEUR DE VITESSE
GLACES/SERRURES/RETROVISEURS CHAUFFANTS À COMMANDE ÉLECTRIQUE

Location à partir de

269 \$**

par mois sur 60 mois avec 3 300 \$ comptant

0 \$* dépôt de sécurité

Transport et préparation inclus

SUZUKI. ÇA BOUGE.

VOUS SEREZ ENCORE PLUS ÉTONNÉ EN VISITANT VOTRE CONCESSIONNAIRE SUZUKI OU LE WWW.SUZUKI.CA

Fier commanditaire
MADD
Les autres ont peur de l'auto.

SHERBROOKE SUZUKI - Rock Forest (819) 340-1200
CONCEPT SUZUKI - Granby (450) 372-2007

*Le financement à l'achat au taux de 0 % jusqu'à 36 mois est disponible auprès de la Banque de la Nouvelle-Écosse ou de Crédit Suzuki Canada, à concurrence du prix d'achat complet de tout modèle 2004 neuf disponible. Exemple : pour un emprunt de 10 000 \$ à un taux d'intérêt annuel de 0 % pour un terme de 36 mois, les mensualités sont de 277,77 \$. Le coût d'emprunt est de 0 \$ et l'obligation totale est de 10 000 \$. †P.D.S.M. de la Suzuki Swift TM 2004 et de la Verona GL TA 2004. Transport et préparation (995 \$) en sus. **Offre d'une durée limitée pour les clients admissibles à la location des véhicules suivants : Suzuki Swift TM 2004, Suzuki Verona GL TA 2004. Le paiement de location est basé sur un terme de 60 mois pour des mensualités de 169 \$/269 \$ (obligation locative totale de 11 450 \$/19 443 \$ incluant le comptant initial) avec kilométrage alloué de 100 000 km (0,10 \$/km additionnel). Le taux annuel est de 4,9 % avec comptant requis de 1 325 \$/3 300 \$. L'offre de location inclut les frais de transport et de préparation (995 \$). Aucun dépôt de sécurité requis. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails et autres conditions applicables, et pour connaître les diverses options d'achat offertes à la fin du bail. Certains concessionnaires peuvent louer à un taux moindre. Les offres de location sont disponibles pour une durée limitée auprès de créditrix et ne peuvent être combinées à aucune autre offre. D'autres offres et taux de location sont aussi disponibles auprès de Crédit Suzuki Canada. Les offres de location et de financement s'adressent aux clients admissibles au crédit (S.A.C.). Les offres de location, de financement et les P.D.S.M. n'incluent pas les frais d'immatriculation, d'assurances, d'administration, d'acquisition, d'enregistrement RDPRM ou toutes taxes applicables. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails. Les véhicules peuvent différer de l'illustration. ††Le premier versement de location et les taxes applicables seront payés par Suzuki Canada Inc. sur tous les nouveaux modèles Suzuki 2004 et ce, pour tous les termes de location. Le client commencera ses mensualités 30 jours après le début du bail.

SUZUKI
C'EST VRAI

Manifestation au bureau de Pierre Reid

Le Conseil central de la CSN dénonce «l'entreprise de démolition» du gouvernement Charest

Olivier Bouffard

MAGOG

Les membres du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CSN) sont venus dénoncer ce qu'ils qualifient «d'entreprise de démolition» du gouvernement libéral, sous les fenêtres du ministre de l'Éducation et député d'Orford, Pierre Reid, hier matin à Magog.

Parmi les manifestants, on retrouvait plusieurs employés du secteur du transport scolaire. «Ces gens sont en renouvellement de convention collective depuis des mois. Ils gagnent 13 \$ de l'heure pour une vingtaine d'heures de travail par semaine. Cependant, entre le matin et l'après-midi, ils doivent demeurer en disponibilité sans être rémunérés», explique Jean Lacharité, secrétaire général du conseil central de la CSN en Estrie.

Un employé du transport scolaire, Florian Daveluy, brandissait un papier illustrant l'évolution de l'échelle salariale des employés du transport scolaire. En 1998, y lisait-on, ceux-ci gagnaient en moyenne 14 192 \$ par année, en incluant les prestations d'assurance-emploi de l'été. En 2001, ce montant a fondu à 10 921 \$. «C'est pratiquement la même chose que l'aide sociale», s'indignait M. Daveluy.

Sous-traitance

M. Lacharité indique que le syndicat en a aussi contre le projet de loi 31 qui vise à modifier l'article 45 pour faciliter le recours à la sous-traitance. «À l'heure actuelle, l'article 45 n'empêche pas le recours à la sous-traitance. Par exemple, dans la Commission scolaire des Sommets, l'en-



La Tribune, Olivier Bouffard
Janvier Cliche et Jean Lacharité, respectivement président et secrétaire général du Conseil central de la CSN en Estrie, étaient parmi les syndiqués venus manifester, hier à Magog, leur mécontentement au bureau de comté du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, au sujet de «l'entreprise de démolition» entreprise par le gouvernement Charest.

tretien ménager des écoles primaires est entièrement confié à la sous-traitance, tout comme la cafétéria du CÉGEP de Sherbrooke.» La CSN s'oppose donc à un élargissement additionnel des

services fournis par la voie de la sous-traitance pour «protéger le personnel» des commissions scolaires.

Le président du conseil central de la CSN en

Estrie, Janvier Cliche, indique pour sa part que la manifestation d'hier vise à dénoncer la «campagne de démolition» entreprise par le gouvernement. «Le gouvernement n'a pas eu le mandat de procéder à une telle démolition», lance M. Cliche.

Ce dernier reproche notamment au gouvernement Charest d'avoir renié son propre programme électoral en augmentant de 40 % le tarif dans les centres de la petite enfance, une hausse de tarif assortie d'une indexation annuelle.

Consulter la population

«Nous on prétend que le gouvernement doit consulter la population sur ces projets de loi, pas juste le conseil du patronat, dit M. Cliche. On ne reconnaît pas le Parti libéral. En fait, le seul qui ait vraiment reconnu Jean Charest pour ce qu'il est, c'est Ralph Klein, le premier ministre de l'Alberta, lorsqu'il lui a dit qu'il était un vrai conservateur. Nous n'avons pas un gouvernement libéral, mais plutôt un gouvernement conservateur. Un gouvernement qui fait ses consultations sur invitation et qui impose un bâillon qui empêche d'apporter des amendements à ses projets de loi», poursuit-il.

Le ministre Reid, contrairement à son habitude, n'était pas à son bureau de comté hier. Son attaché Guy Madore explique que jusqu'au 19 décembre, M. Reid siégera cinq jours par semaine à l'Assemblée nationale.

M. Madore n'a pas voulu commenter la manifestation des syndiqués. Il a toutefois assuré ceux-ci qu'il transmettrait la lettre à M. Reid, la journée même. L'attachée politique de M. Reid à Québec, Caroline Richard, a indiqué que le ministre n'avait pas de commentaires après avoir reçu les revendications des syndiqués.

Deux ans moins un jour pour une série de crimes

Gilles Besmargian
besmar@videotron.ca

VICTORIAVILLE

Guy Champagne, de Sherbrooke, a bénéficié de la clémence de la Cour, au Palais de justice de Victoriaville, relativement à son implication dans une série de crimes commis principalement contre la personne, avant le mois de décembre 2002 dans les Bois-Francis.

Si le juge Claude Pinaré de la Cour du Québec a condamné le jeune homme de 24 ans à un total de 159 mois de prison concurrents dans 12 dossiers distincts, il n'aura qu'à purger une sentence de deux ans moins un jour dans la collectivité. Devant le rapport pré-sentenciel favorable à l'égard de Champagne, le magistrat a fait preuve de magnanimité.

Un des crimes les plus graves auquel Champagne faisait face est survenu dans la nuit du 30 au 31 décembre 2002, au Bar La Chaumière de Warwick. Accompagné d'un complice pour commettre un vol, il avait alors agressé le propriétaire de l'établissement Yves Tardif avec une barre de fer. Frappé à la tête et aux côtes, le tenancier avait dû être transporté à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour y recevoir des soins d'urgence.

Appelé à témoigner, M. Tardif a rappelé les circonstances de l'agression dont il a été victime il y a bientôt un an.

Moins agressif

L'individu en réinsertion sociale au Domaine Perce-neige de Sherbrooke depuis juin dernier, question de contrôler ses émotions et son comportement, après avoir été emprisonné de décembre 2002 à mai 2003, a indiqué à la Cour qu'il était dorénavant capable de gérer son agressivité. Il a aussi témoigné à l'effet qu'il n'avait consommé aucune boisson alcoolique ou drogue depuis son admission au centre.

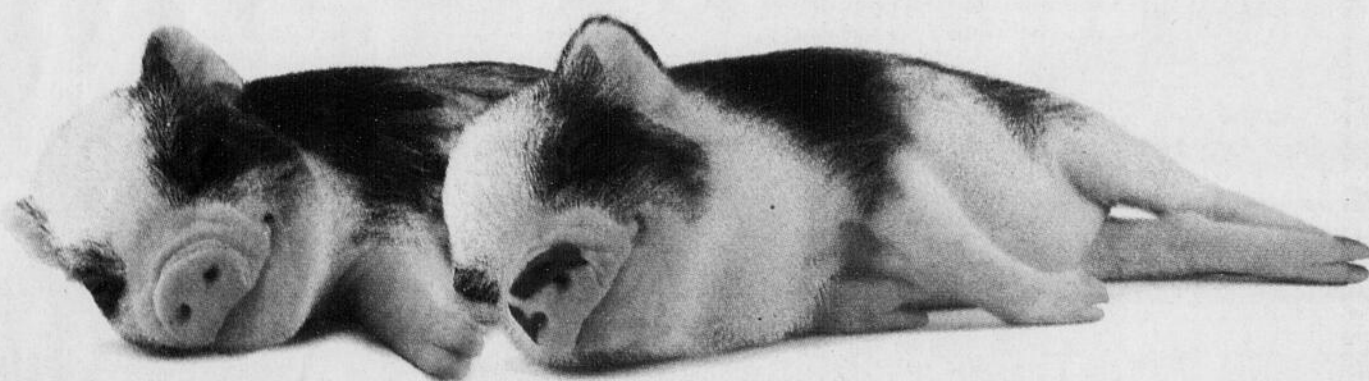
Dans ses représentations sur sentence, l'avocat du jeune homme, Me Guy Boisvert, a fait ressortir que son client ne représentait aucun risque pour la communauté, avant de suggérer au président du Tribunal une peine de deux ans moins un jour à purger dans la collectivité.

De son côté, le procureur de la Couronne, Me Gerald Milot, a soulevé les nombreux antécédents de Champagne en matière criminelle, lesquels se sont échelonnés sur plusieurs années. Certains crimes violents étaient punissables de 14 ans de pénitencier. De son côté, il a recommandé au magistrat d'imposer au jeune homme une peine dans un établissement fédéral (plus de deux ans).

En rendant sa sentence, le juge Pinaré a tenu compte de la volonté de Guy Champagne qui a décidé de prendre ses responsabilités. La sentence de deux ans moins un jour est jumelée à certaines conditions dont un couvre-feu de 22 h à 7 h s'appliquant aux neuf premiers mois et une obligation de poursuivre sa réinsertion sociale.

D'autre part, Sébastien Dubé Ouellet, de Victoriaville, accusé d'incendie criminel, subira son procès le 28 janvier prochain. Et, quant au résident de Warwick contre qui pèse une accusation d'avoir secoué un bébé de quatre mois, qui a dû être hospitalisé au CHU de Sherbrooke, il reviendra devant la cour le 12 décembre.

Tous les beaux rabais que je vois en rêve.



rabais de 200\$		rabais de 200\$		rabais de 200\$		rabais de 150\$		rabais de 220\$		rabais de 105\$	
LG 5450 photo-téléphone		Audiovox 8900 photo-téléphone		Motorola T731		Samsung A540		LG 4600		Kyocera KE424C	
maintenant 299,99\$		maintenant 299,99\$		maintenant 299,99\$		maintenant 179,99\$		maintenant 249,99\$		maintenant 129,99\$	
avec un contrat de 3 ans et un rabais postal* 99,99\$		avec un contrat de 3 ans 99,99\$		avec un contrat de 3 ans 99,99\$		avec un contrat de 3 ans 29,99\$		avec un contrat de 3 ans 29,99\$*		avec un contrat de 3 ans 24,99\$	

Voici une offre exclusive de HP et de TELUS. À l'achat d'un photo-téléphone, vous obtiendrez la toute nouvelle imprimante Photosmart 145 de HP à un tout petit prix. Offre valable jusqu'au 15 décembre 2003 ou jusqu'à épuisement des stocks.



maintenant 34,99\$*
à l'achat d'un photo-téléphone
(prix de détail : 199,99\$)



Pendant les Fêtes, offrez-vous un téléphone TELUS Mobilité et recevez en plus 6 mois d'appels locaux illimités au Canada.*

TELUS
mobilité^{mc}
le futur est simple^{mo}

11871

Pour avoir d'autres idées de cadeaux, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou l'un de nos marchands ou visitez telusmobilité.com

FUTURE SHOP

Best Buy

Best Buy

Best Buy

Best Buy

Best Buy

Best Buy

Best Buy

Best Buy

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

Sherbrooke
Carrefour de l'Estrie
Cellulaire +
Terrasses 777
793, rue King Est
(819) 829-0123
Cellulaire +
Terrasses Jacques-Cartier
40, boul. Jacques-Cartier
(819) 562-8889

Coaticook
Cellulaire + / Brunelle Électronique
10, rue Main Ouest
(819) 849-3608
Drummondville
Alto Communication
758, boul. Saint-Joseph
(819) 475-3928
Cellulaire +
Promenades Drummondville
755, boul. René-Lévesque
(819) 475-3611

Granby
Cellulaire +
Galerias de Granby
40, rue Évangéline
(450) 378-9621
Communications Métropolitaine
583, boul. Bolvin
(450) 777-3077
Lambton
Cellulaire + / Meubles Rousseau
164, rue Principale
(418) 486-7782

Magog
Cellulaire +
441, rue Principale Ouest
(819) 843-6627
Saint-Hyacinthe
Cellulaire +
Galerias Saint-Hyacinthe
3200, boul. Lafrance
(450) 773-6621
Design Communication
892, rue des Cascades
(450) 773-1988

Saint-Jean-sur-Richelieu
Cellulaire +
Carrefour Richelieu
600, rue Pierre-Caisse
(450) 349-9621
Majestech inc.
855, ch. Grand-Berrier Nord, bureau 100
(514) 990-0547
Victoriaville
Grande Place des Bois-Francis
Dumoulin
525, boul. des Bois-Francis Sud
(819) 357-2208

Les prix de téléphone indiqués sont variables lors de nouvelles mises en service seulement. Les téléphones, forfaits, fonctions et services offerts peuvent varier d'une région à l'autre. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2003. Nouvelles mises en service seulement. La messagerie photo est seulement offerte dans nos zones de couverture numérique 1X. Pour obtenir plus de détails et voir nos cartes de couverture, visitez telusmobilité.com. *Après rabais postal de 50 \$. **Après rabais imprimé de 100 \$. Le rabais postal de HP peut varier en fonction de la fluctuation du taux de change. Certains détaillants et marchands participants peuvent vendre cette imprimante plus cher. Seulement offert dans les magasins TELUS Mobilité, chez les détaillants TELUS Mobilité autorisés participants et chez les marchands participants. Demandez des renseignements additionnels en magasin. Visitez telusmobilité.com/quoiideneuf pour obtenir des renseignements sur cette offre. 4 Prix du téléphone avec un contrat de 3 ans et un rabais postal de 70 \$. Visitez telusmobilité.com/remise4800 pour obtenir plus de détails sur le rabais postal. 1 Obtenez 3 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 2 ans. Obtenez 5 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 3 ans. Offre valable avec les forfaits Parlez 20, Parlez 25, Parlez 50, Parlez 75, Parlez 100, Parlez 150, Parlez Week-end 25, Temps libre TELUS 30, Parlez 40 Plus (là où ce forfait est offert) et Parlez énormément (là où ces forfaits sont offerts). © 2003 SOCIÉTÉ TELE-MOBILE.